

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance à l'étranger) - Service gratuit (Démarche en ligne)** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance à l'étranger) - Service gratuit (Démarche en ligne)** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/R1405/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/R1405/abonnement))

Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance à l'étranger) - Service gratuit (Démarche en ligne)

Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

Permet de demander un **acte de naissance** d'une personne de **nationalité française** née à l'**étranger**.

3 documents différents peuvent être délivrés :

- Soit une **copie intégrale** (c'est-à-dire la reproduction de l'ensemble de l'acte de naissance)
- Soit un **extrait avec filiation**
- Soit un **extrait sans filiation**

La démarche est **gratuite**.

Vous devez

- **avoir (ou créer) un compte Service-Public.fr**
- **ou vous connecter avec FranceConnect**.

Le délai de délivrance de l'acte de naissance est **d'environ 20 jours**.

Quand l'acte est disponible, vous devrez de nouveau vous connecter à votre espace personnel Service-Public.fr : vous pourrez le télécharger au format PDF.

Vous pouvez aussi demander à recevoir l'acte par courrier (dans ce cas, le délai peut varier en fonction du temps d'acheminement du courrier).

L'acte comporte la signature électronique d'un officier d'état civil.

Accéder à la démarche en ligne (https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/delivrance_demmat/demarche?action=NAISSANCE)

- Acte de naissance : demande de copie intégrale ou d'extrait (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427>)
- Carte d'identité / Passeport : comment prouver sa nationalité française ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18713>)
- Carte d'identité d'un majeur : première demande (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1341>)
- Comment obtenir une attestation de Pacs ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35515>)
- Comment savoir si une personne perdue de vue est encore en vie ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31715>)
- Faut-il présenter un certificat de non-Pacs pour se pacser ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35102>)
- Mariage d'un Français à l'étranger (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21614>)
- Mariage en France (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F930>)
- Renouvellement de la carte d'identité d'un majeur (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21089>)
- Y a-t-il une durée de validité d'un acte d'état civil ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10449>)

Besoin d'aide ? Un problème ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1405/besoin-d-aide-un-probleme>)